

## RENCONTRE EYBENS 17.11.2006.

### Intervention Jean GIARD

« Droits et risques des personnes âgées »

Agée ou non , une personne reste une personne et doit être traitée comme telle quelle que soit par ailleurs sa situation.

#### Que faut il entendre par personne ?

Plus qu'une fiction juridique ou un postulat, une personne c'est d'abord un être réel.

Une histoire, une culture, un ensemble de relations, une intimité... une grande diversité... avec ses désirs qui lui sont propres, ses besoins, ses aspirations, son envie de vivre et de vivre comme elle le souhaite...

Ce qui implique reconnaissance, dignité..

Il peut arriver, face à une personne en phase ultime d'Alzheimer, de se demander ce qui reste encore d'humain dans cette personne. Elle ne s'exprime plus ; mais un regard, un sourire, une pression d'une main, aussi furtive que ce soit, nous fait penser que s'il ne s'exprime plus, il continue de percevoir...

Reconnaître la personne pour ce qu'elle est, n'est pas acquit d'avance, dans la mesure où c'est le même monde humain qui affirme la dignité de la personne et qui la nie...

#### Qu'en est il de la personne âgée ?

Elle n'existe pas... Pas plus d'ailleurs que la vieillesse en soi...

-Prendre conscience du vieillissement inexorable de la population : la population des plus de 60 ans progressera de 73% d'ici l'an 2040 pour s'établir à 22 millions contre 12,7 ce jour.

Les gains d'espérance de vie à la naissance sont certes irréguliers (selon que vous êtes riche ou misérable) mais continus.

Dans un rapport d'il y a un an, la cour des comptes déclarait qu'il ne s'agissait pas d'un problème théorique : il touche chacun de nous dans sa vie familiale, et nous confronte à des défis considérables sur les plans matériels et financiers...

-Cette population des plus de 65 ans est une population en pleine mutation : des mutations qui sont dues à plusieurs facteurs :

\*l'évolution de notre société : arrivée d'une population qui aura connu la précarité, la crise, des difficultés en matière de revenu...

\*l'évolution des relations familiales

\*l'évolution des conditions de travail et l'articulation entre le temps des études, le temps de travail, le temps de la retraite se pose dans les conditions nouvelles d'accroissement de l'espérance de vie...

\*l'arrivée d'une population d'immigrés vieillissants et d'handicapés vieillissants...

\*une aggravation des inégalités et des conditions de vie...

-une évolution des besoins et des réponses adaptées à ces besoins nouveaux...

Cette population est donc loin d'être homogène.

-D'autre part la mise en œuvre de réformes telles que l'APA avec son obligation d'un plan d'aide personnalisé, les CLICS, la démarche qualité...a modifié bien des comportements.

**-Notre société se trouve en face de défis considérables qu'elle se doit de relever :**

Je les évoque en vrac : défi de la prévention et du dépistage précoce ; défi d'une formation à grande échelle et adaptée aux besoins ; défi du droit au choix et des structures indispensables et adaptées ; défi dans le domaine de la recherche ; défi financier ; défi d'ordre éthique : considérer toutes les personnes âgées dans leur humanité et leur personnalité...

**-C'est dans ce contexte général que se pose la question en termes inédits des droits des P.A. :**

**\*Le droit au choix de son lieu de vie et de fin de vie :**

L'attachement à son domicile dépasse le statut de l'occupant. Que l'on soit locataire ou propriétaire le souhait d'y demeurer le plus longtemps possible est aussi fort dans l'une ou l'autre situation.

Le domicile est en effet un lieu de vie et de fin de vie : à la fois lieu d'intimité, lieu protégé y compris par la loi, lieu de rencontre et de convivialité. Mais ce peut être aussi un lieu de souffrance, d'isolement, de repliement sur soi...

Le domicile est aussi un lieu en pleine évolution sous l'effet de plusieurs facteurs tels que l'éloignement des enfants, une des causes de l'isolement des P.A., la mise en place de mesures sociales comme l'APA qui ont permis à la P.A. de rester chez elle dans de meilleures conditions, une conception de l'habitat avec une meilleure prise en compte des besoins des P.A. comme le préconise le « programme local de l'habitat de l'agglomération grenobloise » et le schéma gérontologique fondé sur le concept d'appartements adaptés et adaptables...L'intervention sur le

domicile exige l'accord de la personne, sa participation aux modifications apportées, son engagement personnel...

En 1999, 60% des personnes de plus de 85 ans vivent en logement ordinaire, seules ou avec un conjoint, y compris en situation de perte d'autonomie.

La décision d'entrer en établissement est souvent une décision prise par la famille, très souvent dans l'urgence et sans préparation. Ce changement de vie est souvent plus aisé lorsqu'on a pris la décision soi-même et qu'on n'est pas trop âgé. Mais si la décision de rester chez soi est souvent la moins mauvaise, elle n'est pas toujours la meilleure.

Ce qui implique pour que ce droit soit effectivement réalisé, une politique fondée sur le désir d'autonomie qu'éprouve toute personne âgée :

Imaginer de nouvelles formes d'habitat adaptées aux besoins nouveaux et aux attentes des P.A., inventer des solutions intermédiaires satisfaisantes entre le domicile classique et l'institution, développer l'innovation technologique, revaloriser l'image des établissements d'hébergement, développer les soins infirmiers à domicile, renforcer sensiblement les aides à domicile pour les personnes isolées, ainsi que l'attractivité des métiers de la prise en charge des personnes âgées pour faire face aux besoins...

Il n'y a pas de libre choix sans l'organisation des conditions dans lesquelles ce choix peut s'exercer librement.

### **\*Le droit au risque :**

Question difficile et complexe.

La vie est un risque. Vivre c'est risquer. Choisir, vouloir, décider par soi-même et pour soi-même, respecter la liberté de l'autre quelle que soit sa situation, reconnaître à quiconque, âgé ou non, le droit de se tromper et de

revenir sur sa décision, c'est prendre des risques. On le conçoit aisément pour toute personne en bonne santé, bien dans sa tête ; mais plus difficilement pour une personne fragile comme le sont les P.A. en général.

Le premier d'une personne âgée est de vivre malgré ses handicaps, ses peurs, son isolement,... mais de vivre selon ses besoins, ses aspirations, ses désirs, ses envies...

Laisser une personne âgée prendre des risques fait peur : qu'il arrive quelque chose, que l'on soit responsable de l'accident ou de la fugue, d'un procès, d'être mal compris par l'entourage...

Ces peurs sont justifiées. Mais comme le dit le président de la Fondation de France : »S'il est de notre devoir d'intervenir quand quelqu'un se met en danger volontairement ou non, n'existent ils pas d'autre recours que la négation de la liberté des plus faibles ? »

La demande de sécurité absolue peut entraîner une sorte d'hyper protection portant atteinte à la liberté de la personne.

De mon expérience personnelle, je retiendrai deux enseignements : °plus que porter aide et assistance, il faut apprendre à accompagner la personne âgée. C'est valable aussi bien pour les aidants naturels que pour les professionnels.

°le prendre soin de la personne me paraît le fondement de toute politique et pratique gériatrique.